

## Pays-Bas : Point de situation 13 mai d'après CAA/SER

### **Résumé :**

Au 11 mai, 42 788 personnes ont été testées positives au COVID-19. Le nombre de patients décédés est de 5 456 (+16).

Les premières mesures de déconfinement sont entrées en vigueur le 11 mai, avec un processus qui est prévu par étapes d'ici à septembre.

Le gouvernement annonce une aide pour les secteurs de l'horticulture et de la pomme de terre

Indice de confiance agricole négatif pour la première fois depuis ses débuts en 2013

Plus de 20% d'exportations de plantes ornementales en moins en mars 2020

- **Contexte général**

Au 11 mai, l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM) recensait 42 788 personnes testées positives au COVID-19. Le nombre de patients décédés est de 5 456 (+16). Au total, 11 343 patients ont été ou sont hospitalisés.

Les premières mesures de déconfinement sont entrées en vigueur le 11 mai, avec un processus qui est prévu par étapes d'ici à septembre.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Les travailleurs frontaliers des secteurs vitaux, qui comprennent le secteur agricole et horticole, peuvent circuler depuis et vers la Belgique grâce à la mise en place d'une « vignette verte ».

- **Circulation des marchandises (import / export)**

Il n'y a pas de restrictions aux frontières terrestres pour les transports de biens. Le transport des marchandises est donc maintenu.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Pour mémoire, l'ensemble des mesures sont présentées sur le site de l'ambassade de France au Pays-Bas :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/03/23/covid-19-aux-pays-bas-les-mesures-de-soutien-a-l-economie-mises-en-place-par-le-gouvernement-neerlandais>

- **Points spécifiques secteurs agricoles et pêche**

**Le gouvernement annonce une aide pour le secteur de l'horticulture et de la pomme de terre :**

Le programme, doté de 650 M€, est destiné à compenser les pertes de revenus ou coûts additionnels qui contraignent les secteurs de l'horticulture (plantes ornementales et maraîchage destinée à la restauration hors domicile – 600 M€) et de la pomme de terre de transformation (50 M€).

Pour l'horticulture, l'aide prend la forme d'une subvention couvrant 70% maximum de la perte de chiffre d'affaire au-delà de 30% (sur la base d'une comparaison de la période du 12 mars au 11 juin avec les trois années précédentes) ; pour les producteurs de pommes de terre, il s'agira d'une indemnité calculée à la tonne de pommes de terre n'ayant pu être écoulee dans la transformation (maximum 6cts/kg).

**Indice de confiance agricole négatif pour la première fois depuis ses débuts en 2013 :**

L'*Agro Trust Index* mis en place notamment par la LTO, le ministère et *Wageningen Economic Research* montre que la confiance des agriculteurs et des horticulteurs dans leurs entreprises agricoles et horticoles a fortement chuté au premier trimestre 2020. Il a reculé de 13,6 points à -4. Pour la première fois depuis son lancement en 2013, l'indice est négatif.

La confiance a chuté, en particulier parmi les producteurs sous serre, les producteurs de céréales et les producteurs laitiers. La confiance des éleveurs de porcs et de volailles est restée pratiquement inchangée. 541 entreprises ont participé à l'enquête menée en avril qui ne pose pas de question sur le motif des réponses données, même si le contexte du COVID 19 explique sans doute une partie des résultats.

**Plus de 20% d'exportations de plantes ornementales en moins en mars 2020 :**

Selon les données disponibles provisoires des douanes, *Statistics Netherlands* estime qu'en mars 2020, la valeur à l'exportation des produits floricoles, tels que les fleurs, les plantes, les bulbes et les produits de pépinière, a diminué de 22% par rapport à l'année précédente. Les exportations de fleurs coupées, qui expliquent en grande partie cette baisse, ont diminué de 26%.

Pour mémoire, la valeur des exportations de la floriculture l'année dernière s'élevait à 9,5 milliards d'euros. En janvier 2020, les exportations floricoles ont augmenté de 10% en valeur par rapport à janvier 2019. En février, l'augmentation était de 3% par rapport à l'année précédente.